LE P'TIT CLIN D'ŒIL DE LIHUS

BULLETIN MUNICIPAL

Nettoyage de l'église par les membres de la commission Culture et Patrimoine le 5 juin 2021

Marche organisée par la commission Culture et Patrimoine le 10 Mai 2021 (4,5 Kms)

Réfection de voirie Chemin d'Haute Epine, (traversée de bois) par l'entreprise La Cempuisienne de Travaux (fin Juin 2021)

Remplacement des portes bois des bâtiments techniques par des portes métalliques, réalisés par l'entreprise Lévêque (début Juin 2021)

2 ème Trimestre 2021

Dépôt légal

Directeurs de publication : Le Maire et le Conseil Municipal

Imprimé par nos soins

Ne pas jeter sur la voie publique

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 09 Avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le neuf Avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIHUS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Thierry LEVASSEUR, Maire.

Etaient présents *: Mrs. LEVASSEUR Thierry, LERAILLE Xavier, CACLARD Guy, DOURNEL Laurent, PECQUET Mathieu, BERANGER Bruno.*

Mmes MOITTIE Odile, DAMAY Delphine, THELLIER Clémence, TARAB Nathalie.

Était absent excusé : *Mr. RIMBERT Alain donne pouvoir à Mr. Thierry LEVASSEUR.*

Secrétaire de séance *: Mme. MOITTIE Odile.*

Monsieur le Maire demande l'accord au Conseil Municipal de rajouter une délibération supplémentaire concernant l'achat de portes métalliques pour les bâtiments techniques.
Le Conseil Municipal approuve le rajout de cette délibération supplémentaire.

Adoption du compte rendu de la séance du 12 Février 2021

Le procès-verbal de la séance du 12 Février 2021 n'appelant plus d'autre observation est adopté à l'unanimité.

Délibération concernant l'achat de portes métalliques pour les bâtiments techniques

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal deux devis concernant l'achat de portes métalliques pour les bâtiments techniques, suite à la deuxième effraction subite sur celle-ci :

Le premier devis de l'entreprise LEVEQUE, d'un montant total de 8 400 € HT soit 10 080 € TTC ;
Le second devis de l'entreprise DE BAETS, d'un montant total de 12 493 € HT soit 14 991,60 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer le premier devis de l'entreprise LEVEQUE.

Délibération pour le Compte Administratif et le Compte de Gestion de 2020

COMPTE ADMINISTRATIF 2020
Monsieur BERANGER, doyen d'âge ayant énoncé le compte administratif et les conseillers municipaux ayant tous eu les documents relatifs au compte administratif 2020 approuvent à l'unanimité comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :
Réalisation de l'exercice 2020

DEPENSES : Mandats émis :	*277 078,08 €*
RECETTES : Titres émis :	*436 265,23 €*
Section Fonctionnement pour 2020 = excédent de	*159 187,15 €*
Report de l'exercice 2019 : = excédent de	*1 043 216,34 €*

Résultat section Fonctionnement : = excédent de : ***1 202 403,49 €***

SECTION INVESTISSEMENT :

Réalisation de l'exercice 2020:

DEPENSES *: Mandats émis*	*346 644,78 €*
RECETTES *: Titres émis :*	*496 660,09 €*
Section d'Investissement pour 2020 = Excédent de	*150 015,31 €*
Report de l'exercice 2019 = déficit de	*88 950,97 €*

Résultat section d'Investissement := excédent de ***61 064,34 €***

Restes à réaliser en dépenses d'investissement : 92 472,79 €

Reste à réaliser en recettes d'investissement : 27 750 €

RESULTAT DE CLOTURE = EXCEDENT TOTAL DE 1 263 467,83 €

AFFECTATION DU RESULTAT AU BUDGET 2020 :

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2020 présenté par Monsieur BERANGER, doyen d'âge,
Après avoir tous eu un exemplaire de l'affectation du résultat de l'exercice 2020
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de clôture 2020,
Constatant que le Compte Administratif présente :

Un Excédent de Fonctionnement de :	***1 202 403,49 €***
Un Excédent d'Investissement de :	***61 064,34 €***
Un Excédent de Clôture de :	***1 263 467,83 €***

DECIDE *à l'unanimité :*

D'affecter le Résultat d'Exploitation comme suit :
61 064,34 € *au 001 (résultat d'Investissement reporté).*
1 198 745,04 € *au 002 (résultat de Fonctionnement reporté).*
3 658,45 € *au compte 1068 (Excédents de fonctionnement capitalisés).*

COMPTE DE GESTION 2020

Monsieur BERANGER, doyen d'âge fait lecture du compte de gestion 2020 envoyé par Monsieur le Trésorier.

Le Conseil Municipal après avoir eu les documents relatifs au compte de gestion constate que les données sont identiques au compte de résultats précédemment présenté.

Le Conseil, Municipal approuve à l'unanimité vu les documents présentés, le Compte Administratif et le compte de Gestion pour l'année 2020.

Délibération pour le vote des taxes

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter et de maintenir les taux et vote les taxes comme suit :

	Base imposition	*Taux votes en %*	*Produit correspondant*
Foncier bâti	*311 900 €*	*40,97*	*127 785 €*
Foncier non bâti	*103 800 €*	*27.00*	*28 026 €*
CFE (compensation foncière entreprise)	*160 600 €*	*14.06*	*22 580 €*
TOTAL			***178 391 €***

Délibération pour le vote du budget Primitif 2021

Monsieur le Maire expose le budget comme suit : (les Conseillers Municipaux ont tous eu les documents relatifs au BP 2021).

SECTION DE FONCTIONNEMENT :
Dépenses : 1 541 963,04 €
Recettes : 1 541 963,04 €
SECTION D'INVESTISSEMENT:
Dépenses : 264 761,24 €
Recettes : 264 761,24 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la présentation du Budget Primitif 2021 faite par Monsieur le Maire.

Délibération pour l'attribution des subventions 2021

Société de Chasse de LIHUS :

Monsieur LEVASSEUR et Monsieur PECQUET ne prennent pas part au vote car ils sont adhérents de l'association.
Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer la somme de 200,00€ au titre de l'année 2021.

Maison Familiale rurale Conty :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 100,00€ pour l'année 2021.

Association Accueil Rencontres Culturelles Grandvilliers :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 100,00€ pour l'année 2021.

Délibération pour la vente d'herbe à Monsieur PECQUET Mathieu

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal d'un courrier envoyé par Monsieur PECQUET Mathieu demandant de lui vendre de l'herbe venant d'une parcelle appartenant à la commune.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la vente d'herbe à Monsieur PECQUET Mathieu.

Délibération concernant l'adhésion de la Communauté de Communes Thelloise au SE60

Monsieur le Maire expose que la Communauté de Communes Thelloise, par délibération en date du 15 octobre 2020, a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat deux compétences optionnelles :

- *Maîtrise de la Demande en Energie et Energies Renouvelables (hors travaux) ;*
- *Maîtrise d'ouvrage des travaux d'Investissements sur les installations d'éclairage public des zones d'activités économiques communautaires (hors maintenance).*

Lors de son assemblée du 16 février 2021, le Comité Syndical du SE60 a approuvé l'adhésion de la Communauté de Communes Thelloise.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SE60 a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.
Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

-APPROUVE l'adhésion de la Communauté de Communes Thelloise au SE60.

Délibération concernant l'achat d'illuminations de noël

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal deux devis de l'entreprise DECOLUM.

Le premier devis d'un montant total de 1 471,30€ HT soit 1 765,56€ TTC ;
Le second devis d'un montant total de 1 751,70€ HT soit 2 102,04€ TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer le premier devis de 1 765,56€ TTC.

Délibération concernant l'achat d'un journal électronique d'information

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal deux devis de l'entreprise Élan Cité.

Le premier devis pour l'achat d'un journal électronique d'information évocity, d'un montant total de 3 499 € HT soit 3 999 € TTC ;
Le second devis pour l'achat d'un feu clignotant intelligent évoflash, d'un montant total de 599 € HT soit 790 € TTC.

Le Conseil Municipal décide :
-A 9 Voix Pour et 2 Voix contre, autorise Monsieur le Maire à signer le devis pour l'achat d'un journal électronique d'information évocity ;
-A l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le devis pour l'achat d'un feu clignotant intelligent évoflash.

Délibération concernant la réhabilitation du bâtiment de corps de garde

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de réhabilitation du bâtiment de corps de garde, situé rue Godard à LIHUS.

Après s'être renseigner auprès de la DDT, étant donné que ce bâtiment sera classé ERP (Établissement recevant du Publique) en cas de réhabilitation, nous devons obligatoirement faire appel à un architecte pour l'étude et la conception de ce dossier.

Monsieur le Maire a donc pris rendez-vous avec Monsieur Stéphane DAVID, architecte, et lancé également une consultation d'entreprise réparti comme suit :

-Charpente / Couverture : ENT BORDEZ pour un montant total de 6 725,96 € HT soit 8 071,15 € TTC ;
-Plâtrerie / isolation et Électricité : CLEM ELEC pour un montant total de 7 779,77 € HT soit 9 335,72 € TTC ;
-Maçonneries : LES COUVREURS DE MOLLIENS ET MACONNERIE FRAMBOURT, pour un montant total de 11 640,10 € HT soit 13 968,12 € TTC ;
-Menuiseries : BATI CONCEPT PVC/ALU, pour un montant total de 4 394,78 € HT soit 5 273, 74 € TTC.

En plus de ces travaux décrits ci-dessus, il faudra également prévoir les frais d'ouverture de compteur ENEDIS ainsi que les frais d'architecte et du Bureau de Contrôle.

Le Conseil Municipal, ouï de cet exposé, autorise Monsieur le Maire, à l'unanimité, de poursuivre ces démarches pour réhabiliter le corps de garde, les fonds ayant été prévu au budget primitif 2021.

La séance est levée à 22 heures 40 minutes.

Numéro	*Objet de la Délibération*
7	*Délibération concernant l'achat de portes métalliques pour les bâtiments techniques*
8	*Délibération pour le Compte Administratif et le Compte de Gestion de 2020*
9	*Délibération pour le vote des taxe*
10	*Délibération pour le vote du budget Primitif 2021*
11	*Délibération pour l'attribution des subventions 2021*
12	*Délibération pour la vente d'herbe à Monsieur PECQUET Mathieu*
13	*Délibération concernant l'adhésion de la Communauté de Communes Thelloise au SE60*
14	*Délibération concernant l'achat d'illuminations de noël*
15	*Délibération concernant l'achat d'un journal électronique d'information*
16	*Délibération concernant la réhabilitation d'un corps de garde*

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 18 Juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix-huit Juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIHUS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Thierry LEVASSEUR, Maire.

Etaient présents *: Mrs. LEVASSEUR Thierry, RIMBERT Alain, CACLARD Guy, DOURNEL Laurent, PECQUET Mathieu, BERANGER Bruno.*

Mmes MOITTIE Odile, DAMAY Delphine, THELLIER Clémence, TARAB Nathalie.

Était absent excusé : *Mr. LERAILLE Xavier.*

Secrétaire de séance *: Mr. BERANGER Bruno.*

Monsieur le Maire demande l'accord au Conseil Municipal de rajouter deux délibérations supplémentaires : La première concerne la validation du contrat de mission ERP concernant la réhabilitation du bâtiment de Corps de Garde ; la seconde concerne la validation du règlement intérieur de la bibliothèque municipale. Le Conseil Municipal approuve le rajout de ces délibérations supplémentaires.

Adoption du compte rendu de la séance du 30 Avril 2021

Le procès-verbal de la séance du 30 Avril 2021 n'appelant plus d'autre observation est adopté à l'unanimité.

Délibération concernant la validation du contrat de mission ERP concernant la réhabilitation du bâtiment de Corps de Garde

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal d'une proposition de mission concernant l'établissement d'un dossier ERP et DP sur un bâtiment communal, sis Rue Godard par la SARL STEPHANE DAVID, d'un montant de 2 868,88€ HT soit 3 442,66€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de cette entreprise et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de mission et tout document s'y afférent.

Délibération concernant la validation du règlement intérieur de la bibliothèque municipale

Madame la 2ème Adjointe présente au Conseil Municipal un règlement intérieur concernant la bibliothèque municipale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le présent règlement qui sera annexé à la présente délibération.

Délibération pour la distribution des tickets piscines pour les enfants de 4 à 16 ans et pour les adolescents de 16 à 20 ans habitants la commune

Le Conseil Municipal en partenariat avec la communauté de Communes de la Picardie Verte décide de donner aux enfants domiciliés dans la commune et âgés de 4 ans à 16 ans et pour les adolescents de 16 à 20 ans, cinq tickets par enfants pour la période estivale du 1er juillet au 31 août 2021.

Ces tickets seront à retirer au secrétariat de mairie.

La CCPV facture les tickets qui auront été utilisés, les tickets pour les enfants de 4 à 16 ans seront facturés 1,00€/ ticket et pour les adolescents de 16 à 20 ans, 2,00€/ticket

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la reconduction de cette opération dans les termes précités.

Délibération concernant la création d'un parc éolien dénommé « MOULIN MALINOT »

Vu le report de l'enquête publique,
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une nouvelle date d'enquête publique nous parviendra prochainement en Mairie afin d'en délibérer en septembre 2021.

Délibération récompenses aux jeunes diplômés

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal qu'une récompense (chèque cadeau ou carte cadeau) soit attribuer aux nouveaux diplômés de la commune, dans les conditions suivantes :

-Brevet des collèges : -mention assez bien (minimum 480 points) : 20€ ;
-mention bien (minimum 560 points) : 40€ ;
-mention très bien (minimum 640 points) : 60€.

-CAP : 50€

-Bac général ou pro : -sans mention : 30€ ;
-mention assez bien (note entre 12 et 14 sur 20) : 50€ ;
-mention bien (note entre 14 et 16 sur 20) : 75€ ;
-mention très bien (note entre 16 et 20 sur 20) : 100€.

Les récompenses seront attribuées uniquement lors des vœux de Monsieur le Maire l'année suivant l'obtention du diplôme.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le principe du versement d'une récompense dans les conditions énoncées ci-dessus ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

La séance est levée à 21 heures 50 minutes.

Numéro	*Objet de la Délibération*
19	*Délibération concernant la validation du contrat de mission ERP concernant la réhabilitation du bâtiment de Corps de Garde*
20	*Délibération concernant la validation du règlement intérieur de la bibliothèque municipale*
21	*Délibération pour la distribution des tickets piscines pour les enfants de 4 à 16 ans et pour les adolescents de 16 à 20 ans habitants la commune*
22	*Délibération concernant la création d'un parc éolien dénommé « MOULIN MALINOT »*
23	*Délibération récompenses aux jeunes diplômés*

TRAVAUX sur la Commune

Remplacement des portes des bâtiments techniques communaux :

A la suite de plusieurs cambriolages dans les bâtiments techniques communaux, le conseil municipal a pris la décision de remplacer les portes en bois anciennes par des portes métalliques plus sécurisées.

L'entreprise LEVEQUE de Beauvais a été retenue pour la réalisation de ces travaux pour un montant de 10 080 € TTC qui ont été effectués les 2, 3 et 4 juin 2021.

TRAVAUX de VOIRIE

Chemin de Haute-Epine

L'état de la voirie devenait dangereux.

Les travaux de remise en état du tronçon entre les deux parcelles de bois ont débutés le vendredi 11 juin 2021 par le déroulement suivant : talutage et balayage de la voirie, suivi d'un reprofilage de chaussée puis d'une émulsion et pose d'un tapis d'enrobé.

Ces travaux ont été effectués par l'entreprise la Cempuisienne de Travaux -Mr Vaquez pour un coût total de travaux de 24 936 € TTC.

Chemin de Regnonval

Une partie de chemin inondée régulièrement nécessitait pour la sécurité de tous une intervention.

Un reprofilage de la chaussée a été effectué ainsi que la pose d'un tapis d'enrobé. À la suite de cela un puisard a été réalisé sur le domaine publique pour absorber les eaux de pluie.

Le coût total de ces travaux est de 34 650 € TTC.

PETIT LIHUS

Le Conseil Départemental de l'Oise a accordé une subvention pour les travaux de voirie Rue principale de Petit-Lihus à hauteur de 120 410 € en date du 31 Mai 2021.

Mr le Maire a par ailleurs sollicité un rendez-vous auprès de Mr Renon Directeur de Cabinet de la Préfecture de l'Oise, pour défendre ce projet afin d'obtenir une subvention à hauteur de 60 000 €.

Le géomètre a été désigné (Abscisse), les relevés topographiques ont été réalisés le vendredi 5 juin 2021, montant 2 125,50 € TTC.

Le bureau d'études EVIA a été retenu à la suite de l'appel d'offres ou trois entreprises ont été consultées, le montant du devis est de 11 285 € Ht.

Une 1ère réunion avec l'ADTO et les représentants du bureau Etudes EVIA s'est tenue le jeudi 3 juin 2021 ; un planning prévisionnel a été élaboré, une réunion publique va être organisée.

La présentation des plans avant-projet est prévue semaine 28 soit mi-juillet en présence de la commission voirie pour ensuite une soumission des plans définitifs mi-septembre.

La Consultation des entreprises par appel d'offres devrait suivre mi-octobre pour une ouverture des plis à la mi-novembre.

La notification et l'ordre de service sont envisagés pour fin décembre à la suite de l'analyse de l'ADTO et du Bureau d'études et décision du maire.

Le début des travaux au printemps 2022 en mars/avril.

Défibrillateur

Par délibération du Conseil Municipal en date du 12 février 2021 le conseil municipal à donner autorisation à Mr le Maire de signer une convention de groupement de commandes pour l'achat d'un défibrillateur, de ses accessoires et de la maintenance avec la Communauté de Commune de la Picardie Verte (CCPV).

L'alimentation électrique a été réalisée le 30 avril 2021 par l'entreprise CLEM ELEC de Cempuis pour un montant de 555,18 € TTC.

La pose et le raccordement de cet appareil ont été effectués, le 10 mai 2021 par la société Schiller.

Le défibrillateur est installé sur la façade de la Mairie à la droite de la porte d'entrée et, est à la disposition de toutes et tous.

Eclairage des Tableaux de l'église

En date du 9 avril 2021 Mr le Maire a informé le Conseil Municipal de l'installation d'un éclairage sur les deux tableaux de l'église par l'entreprise CLEM ELEC pour un montant de 1 071,12 € TTC.

Cet éclairage spécifique va permettre la mise en valeur de ces ceux tableaux restaurés de notre église Notre Dame de Lihus.

Panneau Journal Électronique d'Information

Par délibération en date du 9 avril 2021, le Conseil Municipal a décidé l'acquisition d'un journal électronique d'information pour un montant de 3 999 € TTC de l'entreprise Elan Cité.

L'entreprise CLEM ELEC de Cempuis a été retenue pour l'installation et le raccordement de cet appareil sur la façade de la Mairie.

NUISANCES SONORES – HORAIRES des TRAVAUX

Beaucoup d'administrés se plaignent du manque de respect des horaires ; Il est fort désagréable d'entendre une débroussailleuse dès 7 h 30 le matin ou quelqu'un tondre pendant la pause déjeuner ! nous pouvons tolérer le dépassement de quelques minutes pour finir une tonte de terrain, mais pour le respect de vos voisins et le bien-être de tous soyons respectueux.

La règlementation sur les bruits de voisinage repose sur un arrêté préfectoral en date du 15 novembre 2009.

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 19h30
Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
Le dimanche et jours fériés de 10h à 12h

ENTRETIEN NETTOYAGE EXTERIEUR

Propriétaires de haie bordant le domaine public, il vous est demandé de procéder à son entretien régulier, à la fois pour la maintenir dans un volume acceptable et surtout et prioritairement par souci de sécurité.

Elle ne doit en aucune façon obstruer la vision et cacher les panneaux signalétiques.

De même, il convient également pour les personnes concernées de couper orties et chardons avant la floraison.

Enfin, Un arrêté préfectoral interdit de brûler des déchets verts, branchages, cartons ou tout autre matériau sur sa propriété et ou aux abords de la Commune. La décharge Communale est ouverte un vendredi après- midi par quinzaine.

Programme de Dératisation

La Commune met à la disposition des administrés des sachets de produits de dératisation, gratuitement ; Ils sont à retirer aux horaires de permanence.

TRI SELECTIF et CONTAINERS

Il est intolérable de trouver des miroirs, aquarium, voir des aspirateurs etc.... Aux abords des containers.

Les personnes qui seront prises sur ces dépôts illicites ne seront plus averties, Mr le Maire déposera une plainte nominative ! auprès de la gendarmerie.

Nouveaux Résidents :

Tout nouvel administré est tenu de se présenter en Mairie, les jours de permanence, munit de son livret de famille et d'une pièce d'identité.

Permanence de Mairie :

MERCREDI 14 heures - 16 heures

VENDREDI 16 heures – 18 heures

Stationnement

La période de récoltes des agriculteurs va bientôt débuter ; pour faciliter les déplacements dans les rues étroites de notre village, EVITEZ de vous GARER en VIS-A-VIS Simple geste de civisme !

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes nés entre le 1er juillet et le 30 septembre 2005 (âge 16 ans) doivent se faire recenser à la mairie au cours du second trimestre 2021.

Pêche INTERDITE

Rappel : la pêche est interdite dans toutes les mares de la Commune

DECHARGE COMMUNALE

La Commune met à votre disposition la décharge communale, pour y déposer : les gravats, la terre de terrassement et les déchets verts, en quantité raisonnable.
Le planning d'ouverture est disponible sur le site de la Mairie et sur le panneau d'affichage

PLUIH

Jeudi 20 mai 2021 à 19 heures Le Maire Mr Levasseur Thierry a assisté à une réunion PLUIH à Feuquières, en présence de partenaires : D.D.T. le C.A.U.E, la Chambre d'Agriculture et la C.C.I.
Au vu de cette réunion, il y a encore beaucoup de chemin à parcourir pour être dans les délais ! Les partenaires sont très sceptiques.
Jeudi 10 juin 2021 à 18 h 30, Mr le Maire a assisté à une seconde réunion PLUIH à Grandvilliers, présentée par la Chambre de Commerce et d'Industrie, en vue d'une stratégie économique.
Enfin, le 14 juin 2021 à 10 h 30 Mr Levasseur Maire s'est entretenu en Visio conférence avec le Bureau d'Etudes Géo studio. Mr le Maire a exposé tous les points problématiques et irrecevables pour la commune sur le plan de zonage n°3. L'ensembles des éléments pris en compte, un nouveau plan de zonage n°4 sera proposé à la commune de Lihus pour approbation du Conseil Municipal.

ETAT CIVIL

Décès :
Mme LIZERAY Marguerite, à l'hôpital de Beauvais, le 25 mai 2021, domiciliée 14 bis rue de Catheux à LIHUS
Nous adressons nos sincères condoléances aux familles

Mariage :

Le 15 mai 2021 : Mme PEUTAT Stéphanie et Mr BORGEAIS Romain, domiciliés 3 rue du Bois à LIHUS

Tous nos Vœux de Bonheur

-:-:-:-:-

La littérature est la preuve que la vie ne suffit pas. Fernando PESSOA

Pouvez-vous citer les douze mois du calendrier révolutionnaire

Qui veut bon navet, le sème en juillet

D'où est originaire la capucine ?

Si le foin pourrit, le vin mûrit

Si vous constatez la présence de ces nuisibles et que vous avez besoin de l'intervention d'un professionnel vous pouvez contacter

ALLO GUEPIER au 06 15 37 86 56

Le site internet de la commune s'est refait une beauté, il nous semble dorénavant plus ludique, n'hésitez pas à le consulter.

Fleurissement du Village

Vous avez pu vous apercevoir, lors de vos déplacements dans le village que des fleurs et des jardinières ornent plusieurs puits. Je félicite, remercie et encourage les personnes pour leur initiative, plantation arrosage ... Vous participez pleinement à l'embellissement de notre village.
Un merci particulier à Mr Franck VIGNE pour l'aide apporté au fleurissement de la Mairie.

Prévention Canicule

Depuis le 1er juin 2021, le plan national canicule est activé.

1. Evitez de sortir aux heures les plus chaudes.
2. Maintenez votre logement frais (fermez fenêtres et volets la journée ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais.
3. Si vous n'arrivez pas à maintenir la fraicheur dans votre logement, passez plusieurs heures par jour dans un lieu frais (cinéma, bibliothèque municipale, musée ...)
4. Buvez régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif.
5. Rafraîchissez-vous et mouillez-vous le corps (au moins le visage et les avants bras) plusieurs fois par jour.
6. Mangez en quantité suffisante et ne buvez pas d'alcool.
7. Evitez les efforts physiques.
8. Pensez à donner régulièrement de vos nouvelles à vos proches et, dès que nécessaire, osez demander de l'aide.
9. Consultez régulièrement le site de vigilance de Météo-France pour vous informer.

En voiture et lors de longs trajets

1. Pensez à emporter de l'eau et un brumisateur pendant les trajets en voiture.
2. Arrêtez-vous régulièrement pour vous reposer et vous rafraîchir
3. Sur certaines aires d'autoroute des fontaines à eau ou des zones de brumisateur sont mis à votre disposition
4. Si possible, décalez votre trajet aux heures les moins chaudes
5. Ne jamais laisser une personne seule, dans une voiture, surtout un enfant, même quelques instants, car la température dans l'habitacle peut augmenter beaucoup et très vite.

PREFECTURE de l'Oise

Dans le département, il a été signalé du porte à porte pour proposer de vidanger les fosses septiques, de manière tout à fait illégale ; Les entretiens ne peuvent être fait que par des vidangeurs agréés dont la liste se trouve sur les sites officiels de chaque département.

Tout propriétaire d'assainissement non collectif en a la responsabilité et doit pouvoir fournir les justificatifs en cas de contrôle du SPANC ou des services de police de l'eau

Sans la Consolation de la lecture, nous mourrions d'ennui, présentement

Mme De Sévigné

Correspondance

Centre Social Rural du Secteur de Marseille en Beauvaisis

L'assemblée générale a eu lieu le 10 juin 2021 à 18 h 30 sous la présidence de Mr Gérard DEVAMBEZ avec à l'ordre du jour : rapport moral, rapport d'activité, présentation et approbation des comptes 2020 ainsi que le renouvellement du tiers des membres du Conseil d'administration.

Association Loi 1901 qui a pour vocation de promouvoir, créer gérer des services en direction de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, des adultes et des séniors ; de remplir une fonction d'animation globale et de coordination.

Le projet social agréé pour 4 ans par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise guide les actions.

En 2020 :

les lieux d'accueil enfance représentent 85 626 heures. Pour la jeunesse plusieurs atelier et projet dont : atelier judo, info trottoir, the teens bar, Promeneur du Net… ainsi que le programme Vacances Quoi Faire qui a concerné 76 jeunes pour 4538 heures.
Pour les séniors, afin de rompre l'isolement sont organisés : des repas rencontre, des ateliers cuisines, de la gym, des balades etc….
Le bistrot des mémoires qui édite une revue dont le numéro 4 s'intitule Le bistrot des mémoires à l'armée.

Il gère également un service d'aide à la personne, avec portage de repas à domicile sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Commune de la Picardie Verte, cela représente pour 2020 : 19 859 repas pour 116 usagers.

Dans le cadre du Contra Local de Santé de la Picardie Verte une réunion d'information et d'échanges avec les élus du territoire a été organisé le 8 juin 2021 à Grandvilliers sur le thème « Sensibilsation aux Soins Psychiatriques Sans Consentement »
Il a été rappelé le rôle du Maire en tant qu'autorité de police municipale, la procédure d'admission en soins psychiatrique, la prise en charge en établissement de Santé au Centre Hospitalier Isarien situé à Clermont de l'Oise.
Pour répondre à toutes les questions que vous vous posez sur les troubles psychiques, vous pouvez prendre contact avec UNAFAM (Union Nationale de Familles et Amis de Personnes Malades et/ou Handicapés Psychiques
Ecoute Famille : 01 42 63 03 03
ecoute-famille@unafam.org
Service Social pour Rendez-vous : 01 53 06 11 43

Ou joindre l'UNAFAM Oise : 06 72 97 60 91 – 60@unafam.org Mme Claudine KARINTHI Présidente-Déléguée UNAFAM Oise

ELECTIONS LEGISLATIVES

1er tour 30 mai 2021 : 331 inscrits, 92 votants, 5 blancs et 87 exprimés répartit ainsi :

Habert Dassault 53 – Marais Beuil 16 – Lundy 8 Lutte Ouvrière 1 Latrasse 3 Renard 0 Lamaaizi 0

2ème tour 6 juin 2021 : 331 inscrits, 94 votants, 10 nuls & blancs et 84 exprimés

Habert Dassault 66 voix Marais Beuil 18 voix

Elu Mr. Victor Habert Dassault

ELECTIONS REGIONALES

1er tour 20 juin 2021 : 330 inscrits, 128 votants, 4 blancs

Evrard José 1 Pecqueur Eric 2 Chenu sébastien 29 Delli Karima 14 Bertrand Xavier 68 Audric Alexandre 0 Pietraszewski Laurent 7

2ème tour 27 juin 2021 : 330 inscrits, 120 votants, 2 blancs 7 nuls 114 exprimés

Chenu sébastien 30 Delli Karima 18 Bertrand Xavier 66

Dans l'Oise : 559 807 inscrits, 183 689 votants, 177 874 exprimés, 376 118 Abstentions, 3577 Blancs, 2 238 nuls

Xavier BERTRAND 53,23 %
Sébastien CHENU 26,43 %
Karima DELLI 20,34 %

ELECTIONS DEPARTEMENTALES

1er tour 20 juin 2021 : 330 inscrits, 129 votants, 3 blancs & nuls

Borgoo-Verbecke 65 Périmoni-Pinel 18 Adoux-Couppey 43

2ème tour 27 juin 2021 : 330 inscrits, 120 votants, 4 nuls 9 Blancs 107 exprimés
Martine Borgoo - Pascal Verbecke 76, Jean-Jacques Adoux – Florence Couppey 31

Elus Mme Martine BORGOO et Mr Pascal VERBECKE avec 66,17 %

DATES à RETENIR

14 juillet : Commémoration au monument aux morts à **14 heures**

Suivi des traditionnels jeux organisés par la Commission des fêtes dès **14 heures 30** sur la place du village.

Venez-vous amuser, vous détendre, vous rencontrer

Nous comptons vivement sur votre présence pour passer un après-midi festif et convivial

La fête du village : les directives et protocoles nous sont parvenu tardivement, nous sommes au regret de vous annoncer que les festivités sont annulées.

15 décembre : Repas des Ainés

18 décembre : Arbre de Noël

Commission Culture & Patrimoine

Le samedi 5 juin, les membres de la Commission se sont retrouvés dans l'église Notre Dame, munis de seaux, balais, pelles, plumeaux, éponges, escabeau, échelle, échafaudage pour une matinée de grand nettoyage, des statues, mobilier, chemin de croix. Une prochaine matinée est prévue début septembre.

Nous vous attendons nombreux lors des journées du patrimoine les 18 et 19 septembre prochain pour que vous puissiez apprécier le résultat.

La Bibliothèque Municipale

Mr le Maire a effectué l'installation des étagères dans les bureaux de l'ancienne Mairie ; Liliane, Clémence et Odile ont nettoyés, répertoriés et rangé les romans adulte et une partie de ceux jeunesse.

IL nous reste encore quelques heures de travail à effectuer pour une ouverture envisagée en septembre.

Marche

Une 1ère marche s'est déroulée le 9 mai avec une trentaine de participants dans le respect des règles, dans la joie et la bonne humeur.

Le dimanche 13 juin une dizaine de personnes se sont retrouvés au départ de la seconde marche sur la place du village pour une balade d'environ 6 km entre plaines et paysages boisés.

Nouveauté Récompense aux Jeunes Diplômés

Par délibération en date du 18 juin 2021, sur proposition de Mr le Maire le Conseil Municipal a approuvé le principe du versement d'une récompense aux jeunes diplômés selon le barème suivant :

Brevet des collèges :

Mention assez bien : 20 €
Mention bien : 40 €
Mention très bien : 60 €

CAP : 50 €

BAC Général/BAC Professionnel :
Sans mention : 30 €
Mention assez bien : 50 €
Mention bien : 75 €
Mention très bien : 100 €

Ces récompenses seront remises aux bénéficiaires sur présence lors de la cérémonie des vœux, l'année suivant l'obtention du diplôme. Merci aux Lauréats de se faire connaitre en Mairie.

L'association la P'tite Lihusienne informe les administrés qu'elle n'organisera pas de brocante en 2021.

La Commission des Fêtes vous rappelle qu'elle organise son 5ème concours photos amateurs

Le thème cette année « Les monuments historiques sur le territoire de Lihus et Petit Lihus

(règlement dans le précédent bulletin, disponible en mairie & sur le site)

Les 18 & 19 septembre 2021 se déroulera la 38e édition des journées européennes du Patrimoine

La Commission des Fêtes, vous propose sa 1ère édition par

La visite de l'église

Clôturée par un concert

Les propriétaires du Château de Lihus organisent une visite guidée du parc et de l'extérieur du château

Le Programme est en cours de réalisation

Association la P'tite Lihussienne

L'association la P'tite Lihussienne en date du 02 juillet 2021 s'est réuni pour son assemblée Générale Annuelle, en présence de Monsieur le Maire et des deux adjoints, les membres de l'association reviendront vers vous pour vous informer des manifestations à venir.

Pour terminer ce bulletin qui arrive au terme de l'année scolaire, nous avons demandé à la classe de Mme DUVENT de nous apporter sa contribution, s'est avec plaisir que nous vous présentons ci-après le travail des enfants …

Qu'est-ce que la liberté d'expression ?

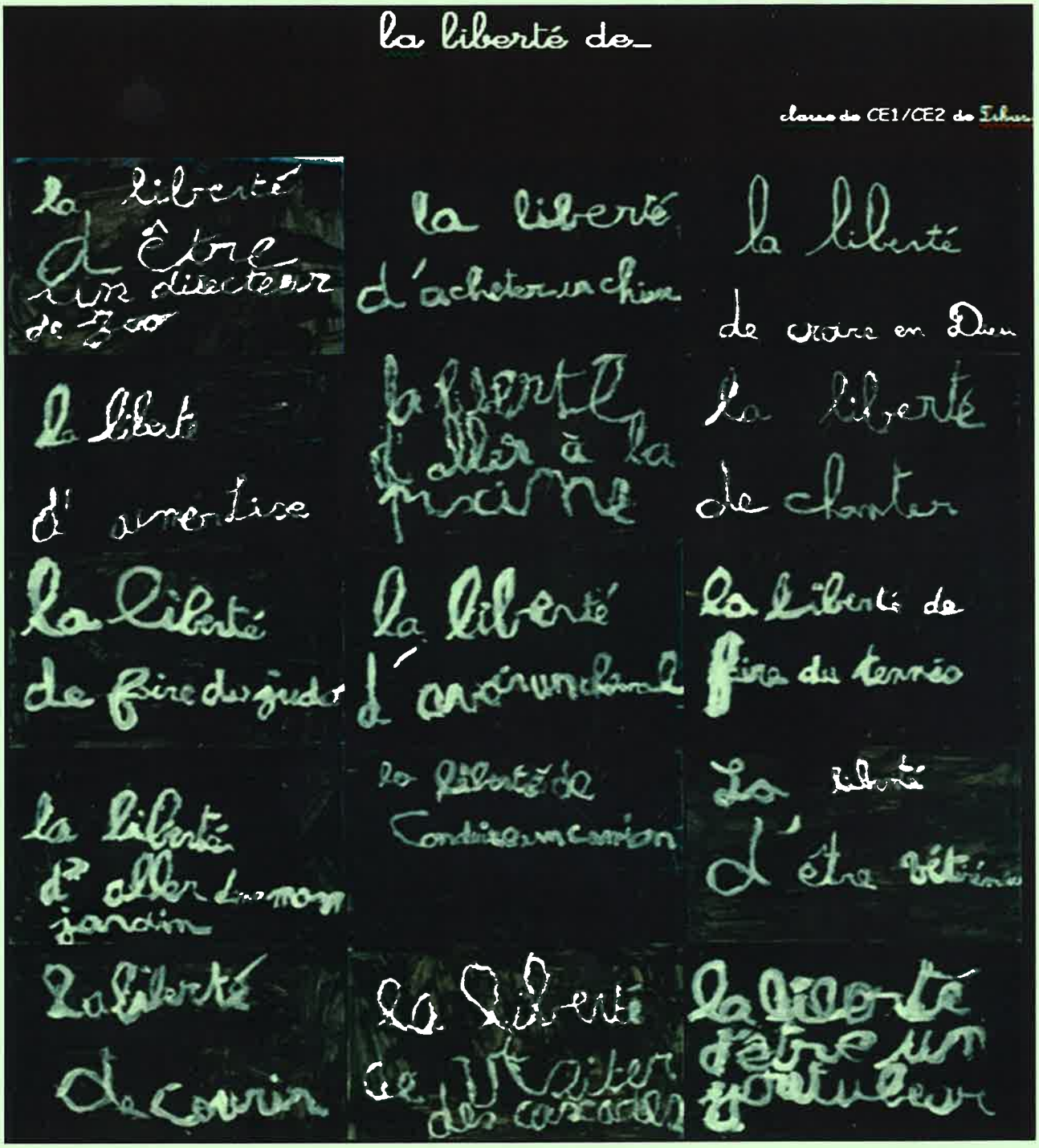
la liberté de
classe de CE1/CE2 de
la liberté d'être un directeur de zoo
la liberté d'acheter un chien
la liberté de croire en Dieu
la liberté d'aller à la piscine
la liberté de chanter
la liberté de faire des jeux
la liberté d'avoir un chien
la liberté de faire du tennis
la liberté de conduire un camion
la liberté d'être vétérinaire
la liberté d'aller dans mon jardin
la liberté de courir
la liberté de traiter des canards
la liberté d'être un pompier

Le Maire et Les Membres

Du Conseil Municipal

Vous souhaitent

De Bonnes Vacances

Restez Prudents

Revenez en pleine Forme

FERMETURE

Du

Secrétariat de Mairie

Du 11 Août

Au 27 Août 2021

Congés d'été